

# Histoire CFDT 44

- Cahier n° 3 -

Saint-Nazaire

## Les grèves des Métallos

Février – septembre 1955





# Saint-Nazaire

## Les grèves des métallos

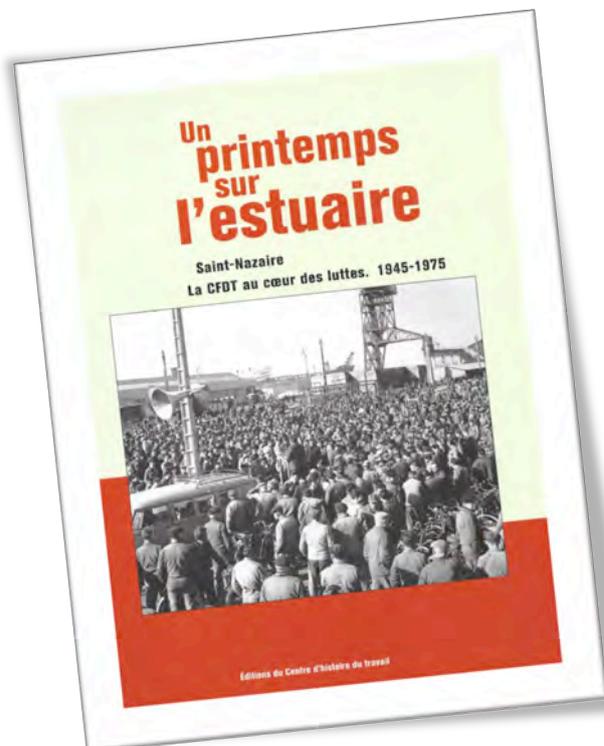
### Février – septembre 1955

En 1955, de mai à septembre, Saint-Nazaire a connu un conflit qui a fait date dans l'histoire ouvrière française des métallos et bien au-delà de ce secteur, en particulier dans le Bâtiment. Dans la même période, les salariés de la raffinerie de Donges qui étaient moins payés que dans le reste de la profession ont mené un conflit dont ils sont eux aussi sortis victorieux.

Dans l'ouvrage intitulé « Un printemps sur l'estuaire »<sup>1</sup>, un collectif de militants de l'Union Locale CFDT de Saint-Nazaire a rendu compte de ces trois mois de luttes. La période étudiée court de 1945 à 1977, il n'a pas été possible de développer le récit et l'analyse de ce conflit des métallos aussi largement qu'ils le méritent.

Le Groupe Histoire CFDT 44 a donc repris les éléments de « Un printemps sur l'estuaire » et les a enrichis avec des documents provenant du fonds de l'Union Locale de Saint-Nazaire déposé au Centre d'Histoire du Travail, mais aussi de celui des Archives départementales.

En mars 2015, Histoire CFDT 44 a publié un « Cahier n° 2 » intitulé « Récit de Jean Duret - Les Métallos en conflit – Nantes, août-octobre 1955 ». Ce « Cahier n° 3 » complète donc le travail précédent et fait également apparaître le rôle de précurseur qu'a joué le conflit de Saint-Nazaire. Ensemble, ces deux publications permettent de comprendre l'influence de ces conflits et de leurs leaders dans l'évolution de la CFTC qui, moins de 10 ans plus tard, deviendra la CFDT.



C'est avec reconnaissance que le groupe Histoire CFDT 44 cite les noms des membres du comité de pilotage de « Un printemps sur l'estuaire » :

Robert Bigaud  
Hervé Bréus  
Jacques Chapron  
Joseph Guihéneuf  
Raymond Juin  
Georges Leclair  
Louis Morice  
Yves Thoby

Leur travail a été une aide précieuse dans l'élaboration de cette brochure.

<sup>1</sup> Editions du Centre d'histoire du travail – Mai 2005



Le Populaire de l'Ouest  
(extrait du bandeau)

## Le difficile contexte d'après-guerre à Saint-Nazaire

Les années d'après-guerre sont marquées par des difficultés de toutes sortes. Les produits de première nécessité (pain, viande, sucre, beurre, vêtements...) manquent ou sont délivrés avec parcimonie, en échange de tickets de rationnement. Les salaires sont faibles et permettent à peine de faire face aux besoins élémentaires. De plus, à cette époque, les salaires et les allocations familiales subissent en province des abattements par rapport à Paris. Ces « abattements de zone », qui varient d'une commune à l'autre, sont perçus comme une injustice par les travailleurs car ils amplifient l'effet des pénuries.

A Saint-Nazaire, ville martyre qui n'a été libérée que le 11 mai 1945 (Nantes, en août 44), les destructions ont touché 80 % du bâti et les difficultés du quotidien sont encore renforcées.

Dans le même temps, l'inflation est forte et ampute d'autant les salaires. Dès 1948, des débrayages pour les salaires ont lieu dans la Métallurgie et le Chantier de Penhoët connaît un lock-out d'une semaine. Mais les salaires sont encadrés par décision gouvernementale jusqu'en 1950.

**Le 9 mars 1950**, une grève illimitée démarre dans la Métallurgie nazairienne à l'appel des organisations syndicales. Plus de mille ouvriers du bâtiment s'associent au mouvement. La solidarité s'organise autour du conflit. Une « marche » sur Nantes est organisée mais le conflit bute sur l'intransigeance patronale. Au bout de 40 jours, la lassitude l'emporte et la grève se termine sur un échec le 17 avril 1950 avec une reprise du travail amère. Nestor Rombeaut témoigne qu'il s'agit « d'une rentrée de colère, d'humiliation mais avec le poing serré dans la poche ». Lors d'une réunion d'étude de la CFTC, le 6 octobre 1956, il dira aussi : « Il faut se rappeler qu'avant cette explosion [NDLR : les événements de 1955], nous avons connu une grève de 40 jours qui avait laissé notre organisation syndicale complètement désemparée. Tout était à refaire. En 40 jours de grève, on avait flanqué par terre tous les effectifs syndicaux. »

**Nestor ROMBEAUT (1911 – 2005)**



Militant de la JOC, soudeur à l'arc aux Chantiers de Penhoët, il adhère à la CFTC en 1929. A la Libération, il devient la cheville ouvrière de la CFTC nazairienne dont il est le permanent à partir de 1946. Cette même année, il entre au bureau de la Fédération de la métallurgie et en devient le président en 1950, puis le secrétaire général par intérim de 1951 à 1954. Il est élu administrateur de la CPAM de Saint-Nazaire en 1950 et 1955. Son talent d'orateur, sa personnalité d'exception, en font l'un des personnages importants de la vie syndicale nazairienne de 1946 à 1958, année au cours de laquelle il quitte ses responsabilités syndicales pour exercer un mandat politique (député MRP de 1958 à 1963).

Dans un entretien du 6 novembre 2003, Yves Thoby se souvient que cet épisode de 1950 avait laissé des traces dans l'esprit des travailleurs mais qu'il avait renforcé leur volonté de trouver des modes d'action efficaces.

« Après 1950, où on avait "bu le bouillon", il fallait remobiliser les salariés. Nous avons organisé des réunions d'information intersyndicales pour toutes les "boîtes", atelier par atelier: les Chantiers de Penhoët, de la Loire, l'Aviation, les ateliers de Saint-Denis et les autres entreprises de la métallurgie. On en a fait quelques-unes ! Nos discussions en commissions mixtes stagnaient, on y discutait beaucoup mais sans avancer. On faisait le compte rendu de ces réunions partout, pour sensibiliser les gars. C'est comme ça qu'on a préparé 1955.»

(Témoignage d'Yves Thoby, 6 novembre 2003.)

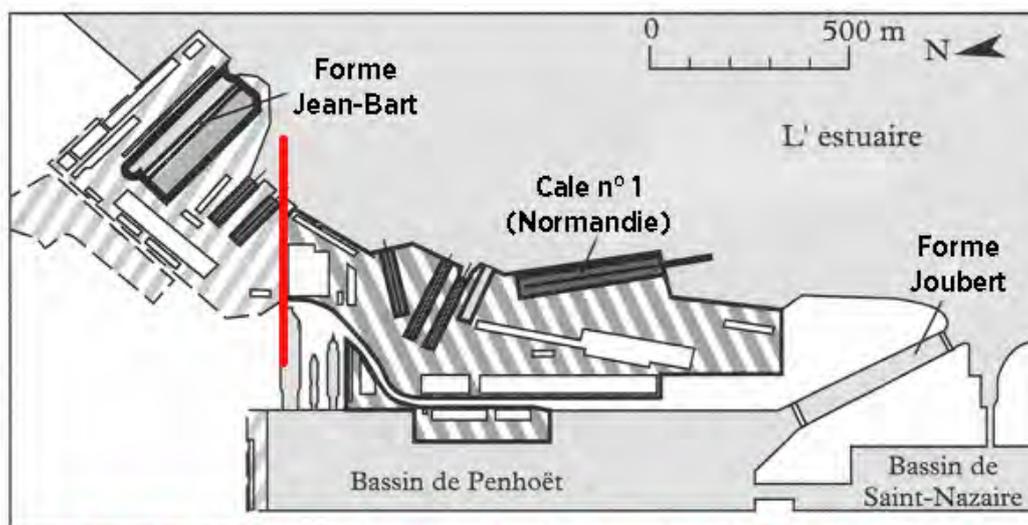


### Yves THOBY (1924 – 2007)

Ajusteur aux Ateliers de Saint-Denis, ancien de la JOC, il adhère à la CFTC en 1946. Il devient secrétaire de la section syndicale qui ne tarde pas à faire jeu égal avec la CGT. Il est avec Laurent Lucas un des animateurs de la grève de 1955. Il succède à Nestor Rombeaut comme permanent de l'Union locale CFTC puis CFDT de Saint-Nazaire, tout en continuant à assumer les fonctions de secrétaire du Syndicat de la métallurgie. De 1959 à 1969, il est membre du Conseil de la Fédération de la Métallurgie et siège à l'Union départementale et à l'Union Régionale Interprofessionnelle jusqu'en 1979. Ensuite, il reprend une activité professionnelle et militante dans le tourisme social.

## Début 1955 : Les soudeurs des Chantiers aux avant-postes

**Début 1955** a lieu le « regroupement industriel » des deux chantiers de Penhoët et la Loire en une seule entreprise. Mais les lieux de travail restent inchangés et on continue à identifier les salariés comme précédemment, ceux de « Penhoët », ceux de « la Loire ». Les autres entreprises de métallurgie nazairienne sont la S.N.C.A.S.O. (aéronautique, siège à Courbevoie), les Ateliers de Saint-Denis (filiale d'une entreprise parisienne), les Ateliers et Forges de l'Ouest (A.F.O.), les Forges de Saint-Nazaire, Thiriet...



Les chantiers de La Loire (à gauche de l'image) et de Penhoët (à droite) avant la fusion de 1955

Après des années creuses, le carnet de commandes des chantiers navals se remplit au milieu des années 50, en particulier pour la construction de navires pétroliers. Cette nouvelle conjoncture devient propice à l'expression des revendications. En effet, on travaille six jours sur sept à raison de neuf heures quotidiennes, et depuis cinq ans sans augmentation de salaire digne de ce nom. De plus, progressivement, la direction des Chantiers a augmenté la part du boni dans les salaires.

La direction des Chantiers veut modifier le mode de calcul du boni des soudeurs, en invoquant des changements techniques (avec l'utilisation de nouvelles électrodes). Cela provoque le mécontentement des soudeurs qui refusent d'effectuer des heures supplémentaires au-delà des 48 heures hebdomadaires.

A partir du **21 février**, les soudeurs entament une action sous la forme d'une journée de grève hebdomadaire.

### Qu'est-ce que le boni ?

Selon ce mode de calcul, à une tâche donnée est affecté un temps minimum d'indice 100 et un temps maximum d'indice 150.

Si l'équipe utilise le temps maximum (ou plus), elle touche le salaire de base (indice 100) ; si elle utilise le temps minimum, elle touche un salaire d'indice 150 : le boni est dans ce cas de 50 (le maximum possible)

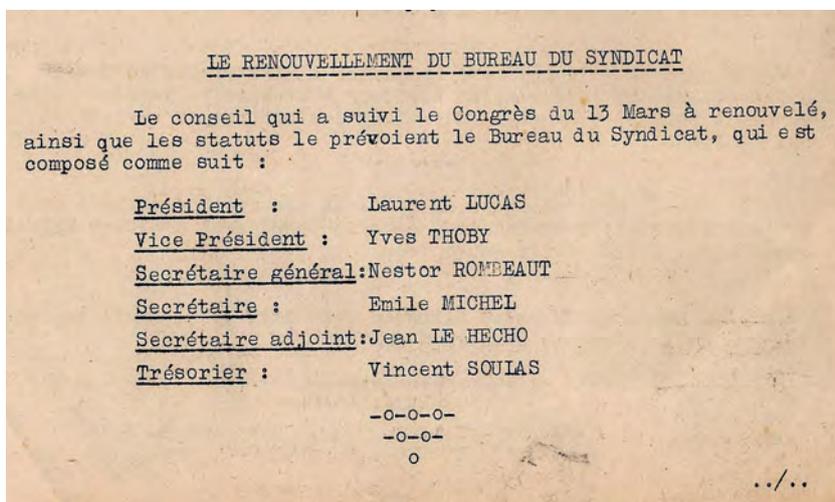
## Mars 1955 : le conflit s'étend à toute la métallurgie

Le mouvement des soudeurs qui désorganise sensiblement la production, s'étend peu à peu, à l'appel des trois syndicats ouvriers CGT, CFTC, CGT-FO, aux autres professions et aux autres entreprises de la Métallurgie. Car la comparaison des salaires nazairiens avec ceux pratiqués en région parisienne est facteur de mobilisation.

« J'étais ouvrier P3 et employé aux ateliers de Saint-Denis de Saint-Nazaire au montage des moteurs Sulzer. Suite à un retard de montage, la direction fait venir des ouvriers de Saint-Denis Paris. Nous étions soumis au marchandage et nous nous montrions régulièrement nos bulletins de paie pour confronter nos bonis. Nous contrôlions régulièrement les fiches de paie lorsqu'il y avait un travail répétitif. Notre pratique habituelle était que ceux qui réalisaient un boni supérieur à la moyenne pointaient sur leurs fiches les copains qui étaient désavantagés par les temps qui leur étaient attribués. » Un jour de paie, je demande au copain avec qui je travaillais de comparer nos bulletins. Pour le même nombre d'heures, son salaire dépassait le mien de plus de 30 % alors que pour la maîtrise, j'étais responsable de la bonne exécution du travail et de la réalisation du boni. Dépendant de la même entreprise, travaillant ensemble, cela m'est apparu inacceptable ; c'était aussi une justification de notre revendication d'augmentation des salaires de 30 %. Avec l'accord de mon collègue, nous avons demandé à un journaliste de photographier nos bulletins de salaires. Par la suite, nous avons produit au conciliateur cette pièce indiscutable. Je pense que cela a été déterminant dans le résultat. Un des membres de la délégation CGT a défendu cet argument. » (Témoignage d'Yves Thoby, 6 novembre 2003.)

**Le 7 mars 1955**, lors du congrès local CFTC de la métallurgie, une étape est franchie : le syndicat se prononce pour la dénonciation de la convention collective du 22 janvier 1951 et de tous ses avenants, afin d'en négocier une

© Archives CHT – Coll. UL CFDT Saint-Nazaire



Le bureau du syndicat CFTC renouvelé après ce congrès est donc engagé dans une nouvelle étape revendicative.

**En mars, avril et mai**, des rencontres ont lieu avec le syndicat patronal. S'appuyant sur les chiffres de l'inflation, les syndicats expriment une revendication de 30 % d'augmentation des salaires. Pour leur part, les représentants patronaux s'en tiennent à une proposition de 4,7 % d'augmentation.



Le Populaire de l'Ouest, 27 avril 1955  
© Archives CHT – Coll. UL CFDT Saint-Nazaire

**Le 5 mai**, la métallurgie nazairienne entre dans l'action. La sous-préfecture a fait un compte rendu de cette journée : « *Ce matin, les ouvriers des chantiers ont effectué un débrayage général, afin d'assister à un meeting qui s'est tenu sur le terre-plein de PENHOËT, de 11h à 11h50. 2 500 personnes environ y assistèrent. 3 orateurs prirent la parole : MM. MALNEAU [sic], de F.O., BUSSON de la C.G.T. et ROMBEAULT [sic] de la C.F.T.C., celui-ci fut particulièrement applaudi mais dans l'ensemble les assistants ne manifestèrent pas beaucoup d'enthousiasme. Cet après-midi, le travail a repris normalement. De leur côté les soudeurs observent aujourd'hui une grève totale.* »

Les organisations syndicales continuent à mobiliser et appellent à une manifestation intersyndicale le 27 mai.

## **Syndicats C. G. T. - C. G. T. - F. O. - C. F. T. C. de la Métallurgie de Saint-Nazaire**

*Poursuivons avec force et confiance notre lutte unie pour arracher  
au patronat une augmentation générale de nos salaires et la signature  
d'une bonne convention collective.*

### **Tous à la Manifestation, à 10 h. 25 sur le Terre-Plein de Penhoët**

#### *Camarades Métallurgistes,*

Les discussions de salaires traînent en longueur du fait de l'intransigeance patronale.

A la dernière commission mixte du mercredi 18 mai, les patrons étaient venus avec l'idée bien arrêtée de ne rien modifier à leurs propositions initiales formulées aux réunions du 26 Avril et du 2 Mai.

Ils n'ont nullement tenu compte des arguments irréfutables des délégations ouvrières et ont seulement indiqué qu'ils appliqueraient unilatéralement leurs décisions à compter du 1er Mai.

#### **Nous avons repoussé les décisions patronales**

1<sup>o</sup> Parce que le volume d'augmentation qu'elles apportent est insuffisant (4,7 % en moyenne pour les O.P. — moins encore pour les O.S. — rien pour les manœuvres).

2<sup>o</sup> Parce qu'elles maintiennent les taxes d'emploi qui bloquent tous les ouvriers réglés de cette façon à un boni inférieur au boni moyen des chantiers.

3<sup>o</sup> Parce que toutes les taxes d'affûtage proposées sont inférieures au SMIG ce qui permet toutes les manœuvres au patronat.

4<sup>o</sup> Enfin parce qu'elles ne s'appliquent pas aux Fonderies qui ont été retirées du Syndicat Patronal dans ce seul but.

Les patrons espèrent, en appliquant unilatéralement leurs premières propositions, démobiliser les travailleurs.

Ils comptent également pour diviser les soudeurs, particulièrement au Chantier de Penhoët, utiliser le chantage au versement de la prime dite " d'intéressement " qui a été augmentée de 20 %.

Ils comptent par ailleurs sur l'approche des congés payés, mais il faut que les camarades sachent que pour le calcul des congés payés le patron est obligé d'appliquer la méthode la plus favorable et que dans le cas présent, ce sera le 1/24<sup>e</sup> des sommes perçues du 1<sup>er</sup> Juin 1954 au 31 mai 1955 qui devra être versé.

**Depuis plus de 3 mois la classe ouvrière nazairienne a porté des coups très durs au patronat.**

— La lutte des soudeurs de Penhoët par leur action incessante.

— La lutte des charpentiers fer de la Loire.

— La lutte des tuyautiers de Penhoët, des ouvriers de chez Thiriet, les multiples débrayages des corporations, etc... sont autant de banderilles qui ont amené les patrons à faire des propositions d'augmentation de salaires, alors qu'ils avaient refusé systématiquement de le faire à la commission mixte du 31 Janvier.

**Il convient donc plus que jamais, devant le raidissement patronal, de mettre en application la résolution adoptée à l'unanimité au meeting du 6 Mai 1955 dans laquelle il était indiqué notamment :**

« Les travailleurs estiment en effet qu'il faut pratiquer envers le patronat une lutte de harcèlement qui doit se caractériser par les formes de lutte suivantes :

« 1) En aucun cas effectuer plus de 48 heures de travail par semaine en 6 fois huit heures.

« 2) Respecter le repos hebdomadaire du dimanche en refusant catégoriquement de travailler ce jour « ainsi que pendant les fêtes légales.

« 3) Poursuivre le mouvement suivant les formes que les travailleurs décideront eux-mêmes sous la « direction des comités de lutte. »

.....

Les syndicats C.G.T. - C.G.T.-F.O. et C.F.T.C. demandent à nouveau à tous les militants de s'employer activement à mettre cette résolution en application.

**Nous devons prendre hardiment de larges initiatives.**

Le critère d'appréciation général doit être le suivant :

**Gêner au maximum le patronat en faisant subir des sacrifices les moins élevés possibles aux travailleurs.**

En début de semaine, les syndicats ont lancé un ballon d'essai en demandant aux ouvriers de refuser d'effectuer les quarts nouvellement institués par les employeurs.

Ceci nous a permis de poser devant le Conseil des Prud'hommes, mardi dernier, la question de fond, à savoir : si légalement nous pouvons refuser de travailler suivant les horaires déterminés unilatéralement par les patrons.

L'affaire passera en jugement, ainsi nous serons fixés définitivement sur cette importante question.

En attendant, nous pouvons et devons employer de multiples formes d'action qui doivent être décidées par les travailleurs eux-mêmes et conduites sous la direction des comités de lutte élus dans chaque atelier, corporation, entreprise.

***Camarades Métallurgistes,***

Dès aujourd'hui vendredi 27 Mai, vous débrayerez unanimement à 10 h. 25 pour vous rendre immédiatement sur le terre-plein de Penhoët où deux importantes résolutions seront soumises à votre approbation.

Ensuite, nous irons tous en cortège déposer ces résolutions à l'Inspection du Travail et à la Sous-Préfecture.

Le cortège se disloquera à 11 h. 45 très précises pour permettre aux manifestants d'aller déjeuner à l'heure habituelle.

L'après-midi, une délégation intersyndicale se rendra près du Syndicat Patronal.

Les trois syndicats ouvriers insistent pour que tous les métallurgistes sans aucune exception participent à la manifestation pour que les Pouvoirs Publics se rendent compte de notre volonté bien arrêtée d'obtenir des conditions de vie décentes.

**Tous sur le terre-plein de Penhoët aussitôt le débrayage de 10 h. 25.**

**Participez, sans défection aucune, au puissant cortège qui traversera les principales artères de la ville.**

**Les Syndicats de la Métallurgie Nazairienne**

C. G. T. - C. G. T. - F. O. - C. F. T. C.

Le 27 mai 1955, cette manifestation intersyndicale des métallurgistes organisée devant la sous-préfecture pour revendiquer une augmentation des salaires de 30 % et le rattrapage inclus sur les salaires parisiens connaît un grand succès.

**Plusieurs milliers de métallurgistes se sont rendus en cortège à la Sous-Préfecture et ont réaffirmé leur volonté d'obtenir une augmentation du salaire horaire de base**



Reportage photo « RÉSISTANCE DE L'OUEST »  
L'imposant cortège arrive place Carnot

**En juin**, les Unions départementales des trois organisations syndicales apportent un soutien appuyé au mouvement et les soudeurs reprennent le cycle de grève hebdomadaire. Des grèves par secteur ont lieu dans les ateliers des Chantiers.

Extrait de tract  
© Archives CHT  
Coll. UL Saint-Nazaire

Elles assurent de leur appui tous les travailleurs en lutte pour la révalorisation de leurs salaires et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les Unions Départementales pensent toutefois qu'une action plus large de l'ensemble des travailleurs est nécessaire pour obtenir complète satisfaction sur les objectifs interprofessionnels suivants :

- 1°/ Fixation du minimum interprofessionnel garanti à 145 Frs nets de l'heure conformément à l'avis de la Commission Supérieure des Conventions Collectives
- 2°/ Signature d'accords de salaires apportant une augmentation substantielle à toutes les catégories de salariés et application du statut de la Fonction Publique en ce qui concerne les traitements
- 3°/ Signature de Conventions Collectives comportant une remise en ordre des salaires
- 4°/ Suppression des abattements de zones qui constituent une pénalisation injuste et injustifiée des travailleurs habitant dans les petites ou moyennes localités
- 5°/ Afin de résorber le chômage dont sont déjà victimes un trop grand nombre de travailleurs, limitation immédiate, sans diminution du pouvoir d'achat, de la durée hebdomadaire de travail à 40 heures et généralisation des trois semaines de congés annuels à tous les travailleurs qui n'en bénéficient pas encore.

Les UNIONS DEPARTEMENTALES FONT CONFIANCE à leurs syndicats respectifs pour prendre toutes dispositions utiles et préparer l'action nécessaire pour faire triompher les revendications ci-dessus définies

Pour l'U.D. C.G.T.      Pour l'U.D. C.F.T.C.      Pour l'U.D. F.O. .  
ROUSSELOT                      RAULO                      HEBERT

**Le 20 juin** : grève des soudeurs qui entourent le bâtiment de la direction et qui y pénètrent, sans dommage ce jour-là. Une délégation est reçue par la direction.

**Le 21 juin**, excédés par l'immobilisme de la direction, les soudeurs envahissent les locaux de la direction des Chantiers de Penhoët. Les appels au calme des leaders syndicaux ont été sans effets et les propos de Norbert Rombeaut recueillis à chaud par Ouest-France traduisent un mélange de colère et d'amertume : « Ils [les actes commis] ne sont pas l'œuvre de syndicalistes, mais celle de l'infime minorité qui ne donna pas 100 fr. lorsqu'on organisa la collecte de solidarité pour les soudeurs. »

Son analyse à froid, d'une tonalité différente, remet les événements dans le contexte général du conflit :

*« Brusquement, comme un orage éclate, lassés des cadences sans cesse accélérées, les soudeurs le lundi 20 juin sont passés à l'action et ont envahi la direction des Chantiers de Penhoët, réclamant énergiquement qu'on leur règle leur boni à 50 %. La même indifférence patronale leur a été opposée.*

*Le conflit brutal que les journaux ont qualifié d'émeutes devient alors inévitable et le mardi 21 juin la direction était à nouveau envahie, mais cette fois pas seulement par les soudeurs car ils n'étaient plus les seuls à revendiquer et ils avaient été rejoints par l'ensemble des ouvriers de Penhoët, de la Loire, de Saint-Denis, de la S.N.C.A.S.O., des Forges de l'Ouest. Une fois de plus, tous les métallos nazairiens clamaient violemment leur volonté d'une vie meilleure.*

*Des excès ont été commis certes et on peut le regretter. Des bureaux ont été saccagés, le restaurant des ingénieurs a été particulièrement touché, des vitres ont volé en éclat, des documents et des chaises sont passés par les fenêtres. Le spectacle des locaux n'était pas beau à voir après les heures d'occupation.*

*Mais à qui la faute sinon à ceux de tout grade qui ont laissé pourrir pendant 4 mois une revendication légitime des soudeurs [...]*

*La colère trop longtemps contenue des soudeurs a éclaté et elle a gagné toute la métallurgie. Les patrons en ont pris la responsabilité et ils en ont subi les conséquences seuls.*

*L'intransigeance et l'orgueil de la Chambre des Constructeurs de navires, l'âpreté du gain de l'Union des Industries métallurgiques et minières et sa volonté de régner de façon dictatoriale sur les salaires ont provoqué un conflit dont on pouvait facilement faire l'économie. »*



Graffiti sur le bureau d'un cadre © Archives départementales 44

**Le 22 juin** : à l'embauche, les salariés découvrent que les Chantiers sont fermés (lock-out) et les ouvriers restent sur le terre-plein. Une réunion se tient entre la direction des Chantiers et les syndicats mais sans résultat tangible. En fin de matinée, des affrontements éclatent avec les CRS : il y a plusieurs blessés, 33 arrestations et 3 personnes restent emprisonnées. L'après-midi, une énorme manifestation des grévistes parcourt la ville. Lors d'une réunion de la Commission mixte de la métallurgie, les patrons proposent une augmentation d'environ 7 % de l'heure. Malgré la tension qui règne, la mise à l'eau d'un navire prévue de longue date est effectuée.

**Les conflits sociaux de St-Nazaire**

# De violents incidents mettent aux prises C.R.S. et grévistes

**Des blessés de part et d'autre**  
**Le service d'ordre a été retiré des chantiers de Penhoët**  
**Les pourparlers ont repris entre la direction et les ouvriers**

Les C.R.S. commencent à charger et les ouvriers cèdent sous leur poussée, tandis que le gaz lacrymogène commence à gêner beaucoup de travailleurs.

SAINT-NAZAIRE. — Les personnels de nombreux établissements industriels de Saint-Nazaire, notamment les Chantiers de la Loire, le S.N.C.A.S.O., ont débrayé hier matin, par solidarité avec l'action des ouvriers des Chantiers de Penhoët.

Le Populaire de l'Ouest, 23 juin 1955

## For 2d Time in 2 Days

# Strikers Clash With Police At Saint-Nazaire Shipyard

By the Associated Press

SAINT NAZAIRE, France, June 22.—Disgruntled workers pressing their demands for higher wages today forced the gates at France's biggest shipyard and fought a brief but lively battle with helmeted security police.

[Later in the day 12,000 metal workers at Nantes, at the mouth of the Loire River leading to the estuary on which Saint Nazaire is situated, also walked off their jobs in a sympathy strike, the French news agency reported.]

The police used tear gas to break up the demonstration and dislodge embattled workers from their barricade behind an overturned railway car. The workers had armed themselves with steel bars, bolts and paving blocks.

**2d Clash in 2 Days**

After the area had been cleared, the police announced that 20 workers and 15 members of the Compagnie Républicaine de Sécurité—a special unit called out for riot duty—had been injured. Later, this figure was revised to two CRS wounded and five workers. One of the workers was reported in serious condition.

This was the second bitter clash in two days at the Penhoët shipyards at Saint Nazaire, at the southern base of the Brittany peninsula. It was at the Penhoët shipyards that the big liner Normandie, once the holder of the blue ribbon for the Atlantic run, was built. Plans are being made there for a new 50,000-ton French ship, which is scheduled to enter service about 1960.

The demonstration yesterday kept all the invited guests away from the launching of the 37,500-ton tanker Esso France. Two railway carloads of special guests from Paris were diverted to the resort city of La Baule, and the tanker was sent down the ways without ceremony.

The trouble started yesterday with a wildcat strike among the welders, which quickly spread to other workers. Offices were invaded, blueprints and papers were destroyed, furniture was burned, coffee and eggs from a canteen were dumped into a courtyard, windows were broken and the local company director was unable to leave his office.

**Plant Closed**

The plant was ordered closed today to permit an inventory of the damage. Police reinforcements, including the CRS, were called in.

After the Penhoët premises had been cleared this morning, the demonstrators moved into town.

(Continued on Page 2, Col. 3)

## Dans l'après-midi, après les incidents du matin

# Un immense cortège de grévistes a traversé la ville dans le calme se massant devant le centre administratif

L'arrêt du travail était total dans toutes les industries

● SUIVE DE LA PAGE 1

combien — en dépit de son âge — de la part des forces de police — Les grévistes étaient assis par terre à l'entrée de l'avenue principale par groupes après de la police locale et de l'Armée de terre. Les CRS ont commencé à charger les grévistes hier soir et ont utilisé des bombes lacrymogènes. Les grévistes ont répondu en lançant des pierres et des bouteilles. C'est la première fois que les grévistes ont utilisé des armes.

Les CRS chargent et utilisent des bombes lacrymogènes

Les CRS ont chargé les grévistes et ont utilisé des bombes lacrymogènes. Les grévistes ont répondu en lançant des pierres et des bouteilles. C'est la première fois que les grévistes ont utilisé des armes.

Reporter photo à RENNES DE L'OUEST. — Première photo : En début de soirée, les grévistes défilent dans l'avenue principale, détendus par un cortège de CRS au cours d'une manifestation. Les directeurs se sont réunis dans le bureau dont les portes sont restées ouvertes. Les CRS ont travaillé actuellement.

L'écho des affrontements de Saint-Nazaire traverse l'Atlantique  
 New York Herald Tribune, 23 juin 1955

**23 juin** : lors d'un meeting sur le terre-plein de Penhoët les organisations syndicales présentent les propositions patronales qui sont rejetées ; le travail reprend cependant.

**24 juin** : lors d'une réunion intersyndicale en présence des représentants fédéraux de la Métallurgie, dont Eugène DESCAMPS de la CFTC, est adopté un texte appelant les travailleurs « à poursuivre et intensifier leur action ».

**SYNDICATS C.G.T. - C.G.T. - F.C. - C.F.T.C.  
DE LA MÉTALLURGIE NAZAIRIENNE**

---

**LA LUTTE SE POURSUIT  
Organisons l'action dans chaque Atelier**

---

**COMMENT FAUT-IL FAIRE  
POUR POURSUIVRE L'ACTION EN L'INTENSIFIANT**

C'est ce qu'a examiné longuement la réunion intersyndicale de Jeudi matin, après le meeting.

Les cadres syndicaux de toutes tendances ont estimé qu'il était de beaucoup préférable que les travailleurs soient dans les entreprises pour poursuivre et intensifier l'action, plutôt que chez eux, en grève générale illimitée, pour les deux raisons suivantes :

- 1) Une grève générale illimitée n'étant pas envisagée actuellement à St-Nazaire ;
- 2) Les formes d'action déjà utilisées depuis 4 mois par les métallurgistes nazairiens ont fait beaucoup plus de mal au patronat qu'une grève générale.

Il convient donc, à notre avis, plus que jamais de mettre en application la résolution adoptée lors du meeting du 16 Avril 1955 dans laquelle il était préconisé la mise en place rapide de comités intersyndicaux sur la base de chaque atelier, corporation ou entreprise, là où il n'en existe pas encore.

Ces comités, aussitôt après avoir pris leurs fonctions, devront prendre de larges initiatives pour orienter

et diriger l'action des ouvriers de leur secteur en liaison étroite avec leurs sections syndicales.

**Il faut, en un mot, pratiquer à nouveau en l'intensifiant une pression continue sur le patronat en analysant soigneusement, dans chaque atelier, ce qu'il est possible de faire, et, ceci déterminé, de le mettre immédiatement en application.**

**Il ne s'agit pas d'être énervé ou timide. Au contraire, nous devons regarder résolument les choses en face. Nous sommes à l'offensive, les patrons, et ceux qui les soutiennent, sont au contraire sur la défensive.**

**Unis, les métallurgistes nazairiens sont invincibles.**

**Il va bien falloir que les patrons le comprennent : la lutte n'est pas terminée, bien au contraire, elle se poursuit et se poursuivra toujours avec plus de force, jusqu'au moment où les travailleurs considéreront qu'ils ont obtenu, pour le moment, satisfaction.**

Voilà, camarades, ce que nous voulions livrer à votre réflexion.

**Nous vous faisons confiance absolue.**

Vous avez montré que vous savez vous défendre, y compris contre les brutes policières déchaînées contre vous.

Rien ne pourra nous empêcher d'arracher tous ensemble une belle victoire qui, tout en nous permettant de vivre comme des hommes dans nos foyers, fera comprendre au patronat et à son gouvernement que le temps du DROIT DIVIN est révolu, et que la classe ouvrière entend se libérer des chaînes de l'exploitation de l'homme par l'homme.

**Les Syndicats Ouvriers de la Métallurgie Nazairienne  
C.F.T.C., C.G.T.-F.O., C.G.T.**

**25 juin (samedi)** : grand meeting de soutien aux emprisonnés sur le terre-plein de Penhoët au moment où ils sont jugés à la Baule. La relaxe est obtenue. Dans un courrier à Georges Levard, Secrétaire général de la CFTC, Nestor Rombeaut raconte :

*« Je suis intervenu le dernier pour tirer les enseignements du conflit qui venait de se dérouler, et faire part de quelques lettres ou télégrammes de syndicats que nous avons reçus de quelques organisations. Mon exposé a été interrompu deux ou trois fois par des applaudissements. [...] Ici dans la métallurgie, le climat s'est détendu, nous avons repris contact avec le syndicat patronal qui est disposé à continuer les conversations. La tempête est calmée, mais il y a encore des lames qui déferlent, et dans les boîtes les gars continuent à débrayer. Je me suis longuement entretenu de la situation de Saint-Nazaire hier soir dans le train avec Blanco, le Maire, qui essaie de son côté de trouver une solution qui permettrait la conclusion d'un accord si possible avant les vacances, mais cela me paraît difficile sinon impossible le Chantier de Penhoët entrant en vacances la semaine prochaine. »*

**Fin juin - début juillet** : les débrayages se poursuivent dans les entreprises de la métallurgie et le patronat souhaite désamorcer un mouvement à l'intensité grandissante et bénéficiant de la solidarité de la population.

**Les 2 et 5 juillet**, les réunions de la Commission mixte débouchent sur des avancées. Sont-elles suffisantes ou non ? Les débats sont vifs dans les organisations syndicales sur l'attitude à adopter. Il est décidé qu'après l'intersyndicale du 7 juillet, chaque syndicat consultera ses adhérents, puis que le surlendemain un référendum sera organisé pour tous les salariés.

**Le 7 juillet**, les métallurgistes et les ouvriers du bâtiment reçoivent l'appui de responsables confédéraux, Georges Levard pour la CFTC et Alain Le Léap pour la CGT. Une note d'information de la sous-préfecture portant sur le meeting de ce jour-là a été conservée. Elle porte en objet la phrase suivante : *« la démagogie syndicale risque de faire échouer le meeting du vendredi 8 juillet, dont l'enjeu est des plus considérables »* ! La situation est ainsi décrite : *« Apparemment il n'y a pas de problème : tous les syndicats sont d'accord pour signer... mais à condition de ne pas signer en première position, de peur de voir les autres se rétracter in extremis. Dans ces conditions, on peut imaginer combien a été houleuse la réunion intersyndicale de ce matin à l'U.M.P. [NDLR : Union Méan Penhoët] : ROMBEAUT, secrétaire de l'UL CFTC est POUR avec 60 % de ses troupes. L'autre fraction, farouchement hostile, est conduite par LUCAS. Aussi ROMBEAUT a-t-il déclaré ce matin : « je signerai mais je ne signerai pas le premier. »* Il est également indiqué que pour FO, le partage est le même qu'à la CFTC : 60 % POUR et 40 % CONTRE. Quant à la CGT, la note d'information mentionne qu'elle est en prise « plus qu'à un conflit de tendances, à une rivalité de personnes. »

Après la réunion intersyndicale, la CFTC se réunit à 16 heures en présence de Levard qui s'exprime en ces termes : *« Si vous avez le sentiment que vous pouvez obtenir plus, continuez votre action, mais n'oubliez pas que votre refus implique également des devoirs. »* Les militants CFTC présents, une centaine environ, se prononcent clairement contre les propositions patronales et donnent raison à Laurent Lucas et Yves Thoby contre l'avis de Nestor Rombeaut.



#### **Laurent LUCAS (1911 – 2004)**

*Electricien aux Chantiers de Penhoët et ancien de la JOC, il adhère à la CFTC en 1937. Elu au Comité d'Etablissement en 1948, il en est bientôt le secrétaire puis devient membre du comité central d'entreprise. Président du syndicat CFTC des « horaires » de la métallurgie, il prend une part active aux conflits de 1950 et 1955. Membre du bureau de la Fédération de la métallurgie en 1956, il en devient le secrétaire-général adjoint. Homme de confiance d'Eugène Descamps, il devient secrétaire général adjoint de la Confédération lorsque celui-ci est élu secrétaire général de la CFTC en 1961. De 1971 à 1974, il est le septième et dernier président de la CFDT.*

**Le 8 juillet** : lors d'un meeting organisé sur le terre-plein de Penhoët, les organisations syndicales présentent leur point de vue. La CFTC, suite à sa réunion de la veille, se prononce pour le rejet des propositions.

**Le 9 Juillet**, les salariés sont appelés à se prononcer à bulletins secrets sur le contenu des propositions patronales. **Le résultat est sans appel : sur 8 130 votants, 6 890 expriment un vote CONTRE (soit 85 %).**

Les débrayages se poursuivent donc jusqu'à la période des congés annuels.

## Du 11 au 25 juillet : la pause des congés annuels

Les Chantiers sont en congé mais les équipes syndicales restent sur le pied de guerre. Dans le bulletin aux militants « Notre Action CFTC » de juin 1955, Nestor Rombeaut traduit les préoccupations des délégués :

*« La période des congés passera vraisemblablement avant qu'un accord n'intervienne.*

*Période d'arrêt dans le travail et période d'arrêt aussi dans les soucis que nous causent nos mandats syndicaux aux uns et aux autres, il est bon que nous consacrons quelques instants dans la réflexion pendant nos deux semaines de vacances.*

*Notre réflexion, qui ne devra pas encombrer nos jours de loisirs, portera sur quelques points de notre vie militante.*

- *Avons-nous le souci d'un collectage régulier qui assure une vie régulière au mouvement ?*
  - *de la ventilation de notre presse syndicale sans retard ?*
  - *de notre présence à la section, aux réunions de conseil et de Bureau ?*
  - *de l'exercice complet de notre mandat de délégué du Personnel ou du C.E. ?*
  - *Recherchons-nous l'efficacité de notre organisation par des adhésions et le développement de la C.R. ?*
- [NDLR : sigle dont nous ignorons actuellement le sens]

## Du 1<sup>er</sup> au 16 août : la quinzaine décisive

**Le 25 juillet**, la période de congés aux Chantiers prend fin. Pour contrer les débrayages tournants, la direction annonce que l'horaire de travail est ramené à 40 heures, ce qui entraîne une diminution de salaire importante. Un courrier est envoyé au domicile de chaque salarié. Les autres entreprises de la métallurgie nazairienne font de même. Une proposition de médiation de l'Inspection du travail reste lettre morte, chacun campant sur ses positions.

**Lundi 1<sup>er</sup> août** : nouveau meeting à l'embauche sur le terre-plein de Penhoët. La poursuite des débrayages tournants est décidée. En milieu de matinée, débrayage général avec 10 000 grévistes. Les lettres envoyées par la direction sont rassemblées en tas et brûlées. Le feu se communique à la cabane du gardien.



Poste du gardien de Penhoët  
© Archives départementales 44

Yves Thoby témoigne :

*« Ce local était en fait une baraque en bois, situé sur le terre-plein de Penhoët, dans laquelle se tenaient les commissions paritaires. J'ai vu comment cela s'est passé. A l'époque on s'essuyait les mains avec de l'étoffe. Un gars a mis le feu à un morceau qui traînait, a cassé une vitre, l'a lancé à l'intérieur. Un quart d'heure après, ça flambait. Les pompiers arrivent pour éteindre le feu. Il y a eu un barrage spontané, les gars ne voulaient pas les laisser passer. Je me suis retrouvé sur le capot de la voiture des pompiers pour dire qu'ils voulaient seulement éteindre le feu et éviter sa propagation. Je n'ai pas eu le temps de finir, il y avait une personne à une fenêtre qui filmait et quelqu'un me crie : « Fais attention, tu es filmé ! ». Je saute du capot et monte l'escalier. Il y avait je ne sais combien de manifestants derrière. Je rentre dans la chambre et dit au gars : « Tu me donnes ta pellicule », il me dit non. « Tu me la donnes ou regarde ce qu'il y a derrière !... » Il l'a enlevée, déroulée, je l'ai montrée aux copains et jetée par la fenêtre. C'était au-*

L'altercation dégénère donc en une bagarre qui entraîne l'intervention des Gardes Mobiles. C'est l'émeute ! Les manifestants résistent, construisent des barricades, cherchent refuge dans les ateliers où ils confectionnent des projectiles pour affronter les forces de police. Le portail principal est arraché par les manifestants.

Ouest France - 2 Août 1955

2 août 1955

# La région La région

## LES VIOLENTS INCIDENTS DE SAINT-NAZAIRE

**Suite de la page 1**  
dée était d'environ 11 €. Compte tenu de ce qui avait déjà été accordé en mai dernier, et de ce qui avait été obtenu à la suite des incidents du mois dernier, les ouvriers réclamaient 50 % d'augmentation, afin d'obtenir la parité avec la région parisienne.

Les premiers incidents éclatèrent vers 10 heures. Samedi après-midi et lundi matin, les métallurgistes avaient reçu la lettre manquant de la direction, stipulant que l'horaire serait ramené à quarante heures à partir de cette semaine. Toutes ces lettres furent mises en tas et les ouvriers en firent un autodafé. Pousées par le vent, des flammes allèrent l'éclairer le feu.

Alertés, les pompiers accoururent. Leur arrivée fut saluée par des mouvements divers, mais quelques instants après ils purent néanmoins brancher leurs pompes de premiers secours et circonscrire l'incendie, qui était d'ailleurs sans gravité.

Mais, l'effervescence augmentait de minute en minute. Quelques vitres de la direction avaient déjà volé en éclats, la grille de la porte d'entrée fut ensuite arrachée par une dizaine de manifestants qui défoncèrent également les portes vitrées donnant accès à la direction.

Aux Chantiers de la Loire, il en était de même, les bureaux tombèrent les uns après les autres.

À la rentrée des congrès des Chantiers de Penhoët, les organisations syndicales décidèrent de poursuivre le mouvement revendicatif, mais sous d'autres formes. Celles-ci, décidées vendredi dernier à une réunion inter-syndicale, avaient été tenues secrètes et ne devaient être communiquées aux ouvriers qu'aujourd'hui lundi. Elles consistaient en des débrayages tournants, d'une heure seulement par atelier, suivis d'une concentration devant le bâtiment directeur du Chantier de Penhoët.

Ces congés ne devaient pas être respectés et les dirigeants syndicaux ont été vite débordés.

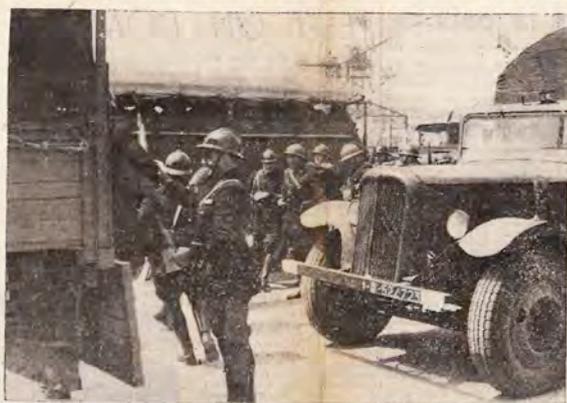
### Un débrayage général et spontané

Comme nous le disions plus haut, les nouvelles mesures envisagées par les délégués syndicaux devaient être mises en application dès hier matin, la tournée devant ainsi être une succession de courts débrayages. Mais, cette méthode ne put être respectée en raison de la spontanéité d'un débrayage général.

À l'embauche d'hier matin, les soutiers inaugurèrent la nouvelle tactique, mais une heure après environ, ils étaient suivis par l'ensemble du personnel qui se groupait devant la direction et dans les différents ateliers.

### La grille de la direction arrachée

Pendant ce temps, la fièvre grandissait parmi les métallurgistes.



(Photo rédaction « Ouest-France »)

**La descente des camions**  
La plupart des blessés étaient des jeunes gens. Voici un lieu de blessés qui ont été conduits et soignés à l'hôpital.

Les dirigeants syndicaux devaient tenir assés une nouvelle réunion inter-syndicale, mais celle-ci fut ajournée et remplacée par une importante conférence qui s'est tenue à la sous-préfecture en présence des Pouvoirs publics.

Le Préfet de la Loire-Inférieure, arrivé à Saint-Nazaire dans l'après-midi, tenait un conseil permanent à la Sous-Préfecture.

Mais elles rencontraient une vive résistance de la part des grévistes. Ceux-ci employaient tous les projectiles qui leur tombaient sous la main, et usaient de lances à incendie, voire de canalisations d'air comprimé, qui leur permettaient d'envoyer, sous haute pression, des projectiles divers, en direction de l'adversaire.

### Les derniers manifestants repoussés dans la forme de radoub

Les cafés de Penhoët avaient été fermés, par décision préfectorale, à 17 heures. Mais, sur le terrain, la bataille se poursuivait entre manifestants et force publi-

Alfred Pageot, Barbo Michel, Rivoire Jean, Froyon Armand, Texier André, Blondin Pierre, Maudais André, Rio Raymond, Hervy Gérard, Samson Edmond, Fourrage Georges, Elondit Albert, Chauvrouel André, Rival Jean.

D'autre part, nous avons vu que l'ambulance nazairienne a transporté trois blessés civils, Georges Anastin, Guillard Julien, Sébastien Roger, et quatre représentants des forces du maintien de l'ordre, Roux Maurice, Baude André, gardes mobiles; Decamp Jean et Fredaigne René, C.R.S.

### Aucune arrestation maintenue

Un certain nombre d'ouvriers avaient été arrêtés au cours des incidents. Ils ont tous été relâchés dans la soirée. Cette mesure de clémence a été prise à la suite des démarches en-

**M. Chaillé, inspecteur général du Travail, compositeur amiable ?**

Elle eut lieu en effet en présence du préfet de la Loire-Inférieure, du sous-préfet de Saint-Nazaire, de M. Blanche, maire, et des représentants des diverses organisations syndicales.

Au cours de cette réunion, les délégués syndicaux manifestèrent leur accord pour la désignation d'un compositeur amiable devant lequel ils acceptèrent de se présenter. Cette personnalité serait vraisemblablement M. Chaillé, inspecteur général du Travail.

Dans ses conversations avec les Pouvoirs Publics, les délégués syndicaux insisterent également pour obtenir le retrait des forces du service d'ordre, auxquelles ils reprochaient d'être intervenues avec brutalité, dans l'après-midi, pour réprimer un mouvement revendicatif.

**Les organisations syndicales siègent en permanence**

À l'heure où nous téléphonons, vers 22 heures, les dirigeants syndicaux et les délégués siègent au centre administratif. Ils discutent des décisions à prendre en fonction des contacts qu'ils ont eus avec les personnalités.

### Les chantiers seront fermés aujourd'hui

Dans la soirée, les directions des chantiers ont fait savoir que ceux-ci seront fermés aujourd'hui. On ignore si cette décision sera maintenue dans les jours qui suivront et si l'on doit l'interpréter comme un lock-out ou comme une simple mesure pour remettre de l'ordre dans les chantiers.

Il est évident que les détériorations commises, notamment au standard téléphonique, ou toutes les lignes ont été coupées, nécessiteront certains travaux de remise en ordre.

### D'importantes forces de police attendues en renfort

Au cours des incidents de la journée, l'aviation de l'O.A.M.E. de Rennes, a été dépêchée sur Saint-Nazaire et a survolé les lieux. Par ailleurs, on apprenait hier soir, que d'importantes forces de police en renfort étaient attendues à Saint-Nazaire, dont certaines, même, par avion.

### Le Bâtiment en mouvement ?

Aujourd'hui, on attend à ce que le bâtiment se mette également en action.

3.500 à 4.000 ouvriers qui ont également des revendications à formuler viendraient sans doute grossir les 10.000 métallurgistes en grève.

Restes du local patronal © Archives départementales 44



L'après-midi, toutes les entreprises débrayent. Il y a 20 000 manifestants sur le terre-plein de Penhoët. Nouveaux affrontements avec la police, à l'intérieur comme à l'extérieur des Chantiers. Plusieurs personnes tombent ou sont jetées dans les bassins. Le local du syndicat patronal est incendié.

Les chocs avec les CRS se font de plus en plus fréquents et durs. Les salariés comptent leurs blessés. L'un d'eux a une main arrachée par une grenade qu'il tentait de relancer vers les CRS. Via les journaux parisiens qui rendent compte des affrontements

**Mardi 2 août** : la direction a fermé les Chantiers. Meeting sur le terre-plein avec 8 000 ouvriers, suivi d'une manifestation en ville, jusqu'à la sous-préfecture. Dans l'après-midi, on apprend que Paul Bacon, ministre du Travail MRP, a nommé M. Chaillé, inspecteur général du travail comme « amiable conciliateur ». C'est l'expression alors en vigueur pour désigner un médiateur. Une délégation est reçue.



Jets de projectiles © Archives départementales 44

(*Le Parisien libéré, L'Aurore, Le Figaro, France-Soir...*), tout le pays devient spectateur de cette lutte. L'environnement des chantiers a l'allure d'un véritable champ de bataille.

Durant ces deux premiers jours d'août, la confusion a été totale. Au final, on compte 110 blessés (autant parmi les manifestants que chez les gardes-mobiles ou CRS). L'ouvrier blessé à la main par une grenade doit être amputé.

Les représentants syndicaux sont convoqués à Paris pour vendredi 5 août.

A noter que ce même 2 août, les ouvriers du bâtiment se sont joints au mouvement car se tient ce jour-là leur commission paritaire. Ils obtiennent une augmentation de 20 F de l'heure.

**3 Août** : réouverture des chantiers et bref meeting à l'embauche sur le terre-plein. Dans l'attente des négociations, la décision de reprendre le travail est prise à l'unanimité à main levée.

**Vendredi 5 Août** : Paul Bacon, ministre du Travail convoque les responsables patronaux et syndicaux à Paris.

## LA VIE SOCIALE

### Les délégués syndicaux de Saint-Nazaire ont pris le train pour Paris hier soir

Ils seront reçus ce matin au ministère du Travail par M. CHAILLET, inspecteur général



Les délégués syndicaux qui rencontreront ce matin M. Bacon, ministre du Travail, et M. Chaillot, photographiés hier soir peu avant leur départ pour Paris.

On reconnaît Nestor Rombeaut (second en partant de la gauche). © Archives CHT – Coll. UL CFDT Saint-Nazaire

Sous la médiation de M. Chaillé, les négociations évoluent favorablement. Les syndicats ouvriers, de leur côté, suspendent les actions en gage de bonne volonté. Les salariés sont conscients de l'importance de la partie qui se joue et les responsables des trois fédérations de la métallurgie (CFTC, CGT et FO) apportent un soutien fort aux délégations nazairiennes. Les négociations se poursuivent jusqu'au 7 août.

**6 et 7 août** : poursuite et fin des négociations. Un compromis est trouvé et un protocole d'accord est signé le 7 août. Le quotidien «La Résistance de l'Ouest» du 7 août le relate en ces termes : « Le taux minimum [des salaires horaires] de chaque catégorie, fixé par la convention collective de 1946, sera majoré du boni moyen réalisé en septembre 1946. Ce produit sera majoré à son tour du coefficient 3,90 non compris la prime d'intéressement (galon) ». Il reste à le décliner concrètement !

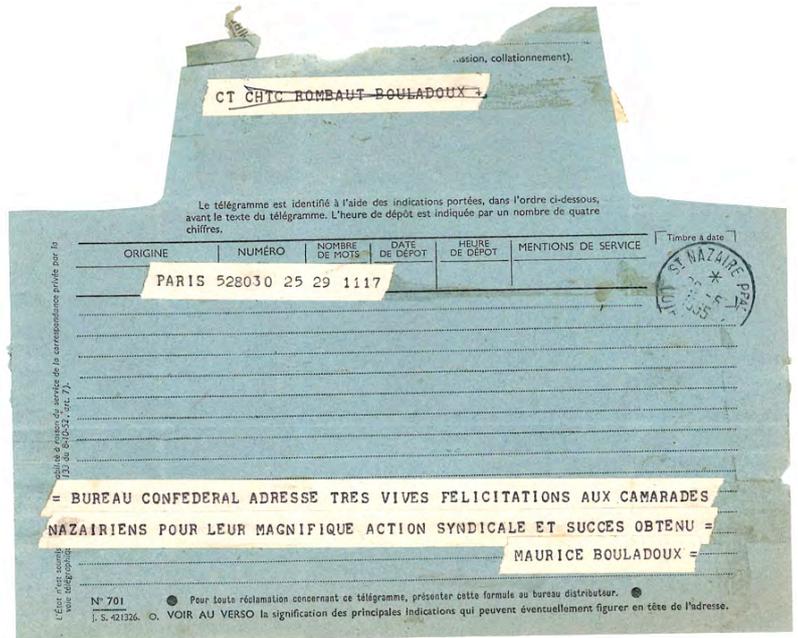
**Lundi 8 août** : L'accord dont il faut encore préciser certaines modalités (par exemple le boni moyen de référence) est présenté aux salariés par les délégués syndicaux lors d'un meeting à l'embauche sur le terre-plein de Penhoët.

**9 août** : la commission paritaire mixte regroupant les syndicats patronaux et ouvriers se réunit pour étudier et préciser l'accord.

**10 août** : poursuite des travaux de la commission mixte. Les discussions achoppent sur des points particuliers. Finalement, après plusieurs ajustements, un compromis est trouvé qui permet d'afficher une augmentation moyenne des salaires de 22 %, plus des améliorations de la Convention collective (paiement de 5 jours fériés par exemple).

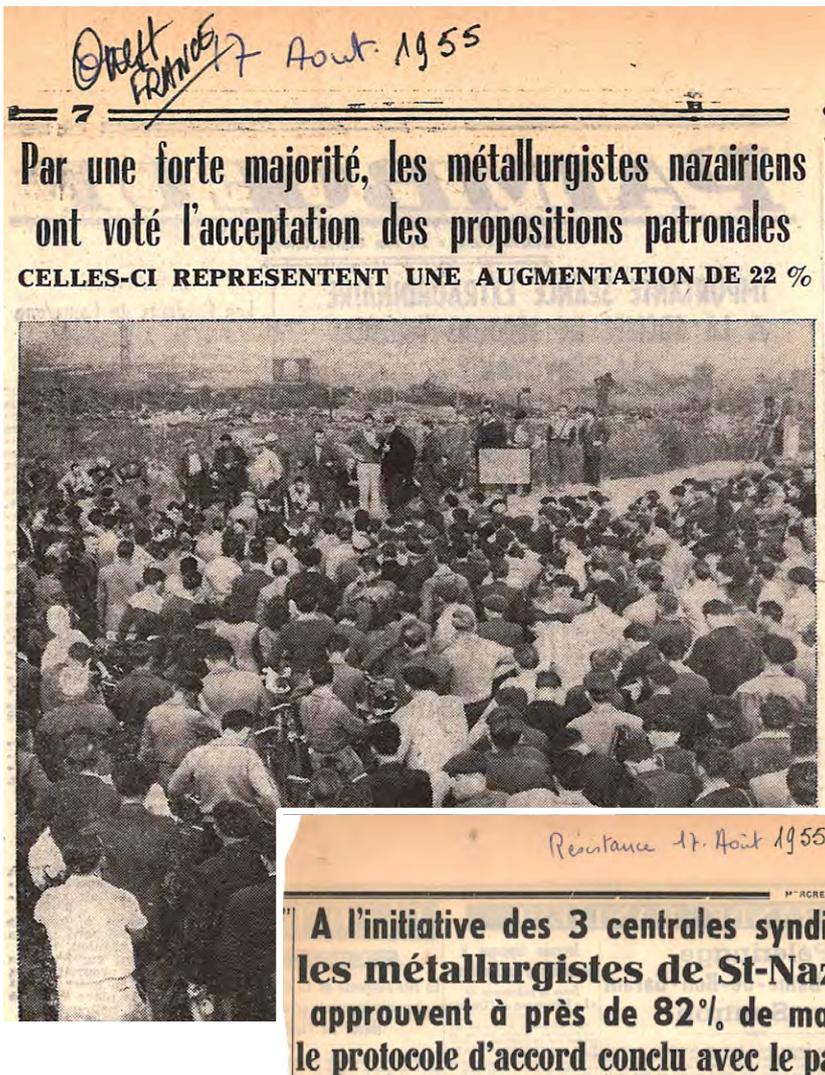
**Vendredi 12 août** : une nouvelle réunion s'ouvre à Paris pour parachever l'accord final. Les discussions sont difficiles. Elles durent 20 heures en tout !

**Samedi 13 août** : Un procès-verbal de fin de discussions est signé à l'aube du 13 août. Les délégués syndicaux redescendent rapidement sur St Nazaire. Ils tiennent meeting dans l'après-midi sur le terre-plein de Penhoët. Ils annoncent l'organisation d'un référendum.



Télégramme de soutien du Président de la CFTC, Maurice Bouladoux.  
© CHT – Archives UL CFDT Saint-Nazaire

**Mardi 16 août** : les ouvriers de Penhoët, de l'Aviation (S.N.C.A.S.O.), de Saint-Denis, des Ateliers et Forges de l'Ouest et des Fonderies de Saint-Nazaire sont consultés à bulletins secrets. Une augmentation moyenne de 22 % et l'amélioration de la convention collective : quel chemin accompli depuis les premières propositions patronales de mars limitées à 4,7 % d'augmentation ! Aussi les résultats du référendum sont-ils sans contestation possible pour l'acceptation du projet d'accord.



Résultats du référendum à St Nazaire.

Votants	7 263
Pour	5 914
Contre	1 215
Nuls	134

Le 16 Août 1955

© CHT - Archives UL CFDT Saint-Nazaire

La portée et l'enjeu de ces négociations ont amené le gouvernement à en faire un point d'ordre du jour d'un conseil des ministres.

**Le 20 août** à 12H45, à l'Inspection du Travail de Saint-Nazaire, le procès-verbal du 13 août devient un accord définitif ratifié officiellement.



**Le 9 septembre** une nouvelle convention est signée. Suite à l'accord signé le 20 août, la révision de la convention collective nazairienne des ouvriers, précédemment objet de discussions interminables, a été conclue en quelques semaines !

Cette convention intègre des avancées en matière de salaires et d'avantages nouveaux pour les ouvriers. De leur côté, les « mensuels » (employés, techniciens, agents de maîtrise) imposent une négociation pour faire évoluer



leur propre convention. Marcel Robert et d'autres responsables CFTC (Henri Girault, Bernard Le-grand, Joseph Krzewina...) préparent un projet qui, amendé en intersyndicale, est soumis au syndicat patronal. Après une longue négociation ponctuée d'assemblées générales, une nouvelle convention sera signée en janvier 1957 par tous les syndicats.

**Le 1<sup>er</sup> octobre**, le regroupement initié au début de l'année est renforcé : les Chantiers de Penhoët, de La Loire et de Saint-Denis deviennent l'Union des Chantiers de l'Atlantique et les services des différentes entreprises sont regroupés. La CFTC s'organise pour confirmer sa place d'organisation syndicale offensive.

## Les répercussions du conflit nazairien

**Dans la foulée de l'action nazairienne, les métallurgistes nantais engagent eux aussi des actions en mai 1955.**

Au mois d'août, après les congés d'été, le conflit s'étend en intersyndicale avec une impulsion importante de la CFTC métaux emmenée par Gilbert Declercq. Le 19 août, au cours d'affrontements avec les forces de l'ordre, un ouvrier du bâtiment, Jean Rigollet, est abattu par un CRS. Mais la mobilisation ne faiblit pas et le conflit ne prend fin que le 3 octobre lorsque les métallos obtiennent un accord comparable à celui de Saint-Nazaire.

**Le mouvement de Saint-Nazaire a également un impact national :**

- **Les résultats obtenus en matière de salaires font tâche d'huile.** Eugène Descamps et les responsables de la métallurgie CFTC utilisent habilement la situation. Ils incitent les équipes syndicales de la navale, puis celles des autres centres industriels, à poser les mêmes revendications que les Nazairiens et à les faire aboutir par l'action. Et ça marche. Dans de nombreux ports de la côte atlantique et de la Manche (Le Havre, Dunkerque...) ainsi qu'à Rouen, Belfort, Le Mans, Saint-Etienne, Montluçon..., la victoire nazairienne débouche sur le déclenchement de grèves. De nombreux entrepreneurs prennent même l'initiative d'accorder des hausses avant que des conflits n'éclatent.



© Archives CHT – Coll. UD CFDT 44

- **La réduction des inégalités entre les statuts des « ouvriers » et des « mensuels » devient un objectif pour la CFTC.** En effet, la comparaison entre les deux conventions (« ouvriers » et « mensuels ») fait apparaître d'importantes inégalités. En effet, les ouvriers bénéficient d'une prime d'ancienneté très réduite, n'ont aucune garantie du maintien de leur salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident, et leurs congés pour ancienneté ou pour événements familiaux sont insignifiants... Le rapprochement de ces deux statuts est donc un nouveau défi à relever.
- **Le patronat s'engage dans la négociation d'accords d'entreprise :** pour tenter d'éviter de telles explosions sociales, les responsables gouvernementaux invitent les entreprises au dialogue. Le patronat adopte alors une nouvelle stratégie : la négociation d'accords d'entreprise. Ceux-ci prennent l'aspect de mini-conventions négociées non plus au niveau géographique (local, départemental, national) mais à l'échelon de l'entreprise, voire de l'établissement. En 1955, la Régie Renault met en place un des tout premiers accords. Les nombreux avantages (dont la 3<sup>e</sup> semaine de congés payés) qu'il apporte aux salariés en font un symbole et un déclencheur. Ainsi, au début de 1956, des négociations s'engagent entre les organisations syndicales et la direction des Chantiers de l'Atlantique.

## GROUPE HISTOIRE CFDT 44

Les métallos ont gagné ce combat mené dans une union syndicale respectueuse de chaque organisation. Au-delà de la métallurgie, les salariés nazairiens sont ensuite nombreux à rejoindre la CFTC et à accorder leur confiance à ses militants lors des élections de mandats pour la Sécurité sociale en décembre 1955. C'est la CFTC nazairienne qui réalise la meilleure progression en voix.

Les salaires sont donc augmentés mais le bénéfice du conflit risque d'être confisqué par l'inflation des prix ou la pression sur les rendements au travail. C'est ce que pointe Jean Raulo, Secrétaire général de l'Union départementale de la Loire-Inférieure dans « La Voix des Travailleurs » de septembre 1955 :

*« La lutte des Nazairiens très intense depuis mars 1955, menée dans l'union, s'est avérée payante. Il est incontestable qu'elle permet aux travailleurs de France et notamment aux Nantais, de reprendre confiance. [...] »*

*Aux travailleurs de notre département qui, comme en 1936, 1945 ou 1953, s'affirment, de ne pas oublier que les grands mouvements de l'histoire ouvrière risquent d'être sans lendemains, s'ils n'acquièrent pas un surcroît de force contractuelle que seules les organisations syndicales peuvent leur procurer.*

*Les adhésions enregistrées à la C.F.T.C., très spécialement à Saint-Nazaire, Nantes et Basse-Indre, éloignent de nous la crainte qu'à l'amélioration des salaires corresponde demain une flambée des prix ou l'aggravation des cadences de travail.*

C'était, au lendemain même du succès, en pointer aussitôt les limites, rappeler à tous la fragilité des acquis et la nécessité de développer le contre-pouvoir du syndicalisme. Mais pour les salariés nazairiens, en septembre seul le succès comptait. C'est ce que Robert Philippe, militant CFTC nantais, célèbre dans un poème dédié au conflit de Nantes. Après avoir évoqué le douloureux épisode de la mort de Jean Rigollet, il rend hommage aux métallos nazairiens :

*Rien n'est fini. Tout continue.  
Le combat pour la vie, ça secoue, ça remue  
Le grand Port Nazairien en figure de proue  
Se dresse victorieux après ses durs remous !  
Bravo les gars d'avoir fendu la mer  
A travers la houle et le vent  
Vous avez arraché vos 22 %.*

Au sein de la CFTC, les Nazairiens forts de la réussite de leur mouvement, ont apporté leur contribution à l'évolution de leur confédération. Infatigables militants de l'Union locale mais aussi départementale, ils ont aidé Gilbert Leclercq à renforcer sa position au sein du groupe des Minoritaires et ont travaillé à la naissance de la CFDT.



**GROUPE  
HISTOIRE  
CFDT 44**

Mai 2015